

Le 14 avril 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 14 avril 2020 à 20 h par voie de téléconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS par voie téléphonique Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Était également présents par voie téléphonique Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Pierre-Luc Boulet, de la firme Deloitte, pour la présentation du rapport financier de la municipalité.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2020-04-044

SÉANCE À HUIS ET PAR VOIE DE TÉLÉCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par [indiquer ici le moyen de communication choisi].

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

2020-04-045

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2020-04-046

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE l'adopter tel que rédigé.

2020-04-047

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

CONSIDÉRANT la pandémie de COVID-19 sévissant au Québec depuis le début de mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé, le 13 mars 2020, la fermeture de toutes les écoles et les services de garde, ainsi que l'interdiction de rassemblements de plus de 250 personnes ;

CONSIDÉRANT la nécessité de protéger la population ainsi que les employés du COVID-19 ;

CONSIDÉRANT le nombre élevé d'ânés dans la population de Sainte-Hélène-de-Kamouraska et une date de paiement de taxes qui arrivait à échéance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal :

- Entérine la fermeture du bureau municipal au public, à partir du lundi 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre;
- Demande à ses employés de continuer à travailler, en télétravail lorsque possible ;
- Autorise la directrice générale, Madame Maude Pichereau, à rouvrir le bureau au public lorsque la Santé publique du Québec permettra la réouverture des commerces et établissements;

2020-04-048

MISE À PIED TEMPORAIRE DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIRS

CONSIDÉRANT la pandémie de COVID-19 sévissant au Québec depuis le début de mars 2020 ;

CONSIDÉRANT la consigne du gouvernement du Québec du 23 mars à l'effet que tous les services non essentiels devaient être mis en arrêt de façon temporaire, afin de freiner la contamination ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal mette à pied de façon temporaire son agent de développement et de loisirs, Monsieur Cédric Lauzon, à partir du 27 mars et jusqu'à nouvel ordre.

2020-04-049

MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DÛE À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2019-08 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité est fixé à 18 % par année ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement ;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le taux d'intérêt applicable aux sommes dues sur les taxes de 2020 est établi à 0 % par année;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 25 août 2020.

2020-04-050

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020

Monsieur le conseiller Paul Thériault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2020-01 visant à modifier le règlement numéro 2019-07 décrétant les taux de taxation pour l'année 2020 afin d'amender l'article 8 « Taux d'intérêt ».

Monsieur le conseiller Paul Thériault dépose le projet dudit règlement.

2020-04-051

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION – EXERCICE FINANCIER 2019

ATTENDU que Monsieur Pierre-Luc Boulet, pour la firme Deloitte de Rimouski, fait la lecture et donne les explications du rapport financier et du rapport de vérification des opérations de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour l'année 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal se dit satisfait et accepte le rapport financier et le rapport de vérification de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, tel que présenté par la firme Deloitte de Rimouski.

2020-04-052

DEMANDE DE SUSPENSION DU VERSEMENT PRÉVU LE 30 JUIN 2020 AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été décrété par le gouvernement du Québec le 13 mars dernier ;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent prendre des mesures exceptionnelles pour gérer la crise de la COVID-19 qui complexifie grandement leur administration quotidienne et la nature des services à mettre en place dans les communautés ;

CONSIDÉRANT que les municipalités devront concentrer leurs ressources financières et techniques dans le soutien à leurs citoyennes, citoyens, organisations et entreprises ;

CONSIDÉRANT que les municipalités utilisant les services de la Sûreté du Québec devraient consacrer une importante partie de leurs ressources financières pour effectuer un versement du ministère de la Sécurité publique le 30 juin prochain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de suspendre indéfiniment, jusqu'au retour à la situation normale, le versement prévu le 30 juin prochain au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec, afin de permettre aux municipalités du Bas-Saint-Laurent de disposer d'un maximum de capacité financière pour répondre aux besoins de leurs citoyennes, citoyens, organisations et entreprises.

2020-04-053

DEMANDE DE RÉINTÉGRATION DES CITERNES INCENDIE DANS LE PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT la nécessité pour chaque municipalité d'assurer la protection de tous les citoyens et bâtiments de son territoire, afin de se conformer au schéma de couverture de risque ;

CONSIDÉRANT la charge financière que représente la construction de réservoirs de protection incendie (citerne) pour une municipalité ;

CONSIDÉRANT la situation de pandémie de COVID-19, laquelle amène les municipalités à prendre des mesures pour soutenir et protéger leurs citoyens et que lesdites mesures auront un impact considérable sur la capacité financière des municipalités ;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont des donneurs d'ouvrage majeurs et peuvent, par divers travaux de construction, aider à relancer l'économie dans le contexte actuel ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska :

- Demande aux gouvernements du Québec et du Canada de tout mettre en œuvre pour que les réservoirs de protection incendie soient à nouveau admissibles dans le Programme de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023 ;

- Demande l'appui de toutes les MRC et de toutes les municipalités du Québec ;
- Demande l'appui de la FQM ;
- Demande aux MRC et aux municipalités de transmettre leur appui à la présente demande au député provincial et fédéral de leur circonscription.

2020-04-054

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2020-9 RELATIVE AU MATRICULE 6372 14 4695

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction # 2020-8 pour une résidence unifamiliale de 1 étage (plus sous-sol) d'une superficie de 124,5 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que la demande de permis ne respecte pas la réglementation en vigueur et a fait l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) de Sainte-Hélène-de-Kamouraska recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure #2020-9 demandée pour la propriété identifiée par le numéro de matricule 6372 14 4695 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure # 2020-9 relative au matricule 6372 14 4695.

2020-04-055

AUTORISATION DE S'INSCRIRE AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Madame Maude Pichereau, directrice générale, à s'inscrire au congrès annuel organisé par l'*Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)*, qui aura lieu les 17, 18 et 19 juin 2020 au Centre des congrès de Québec au coût de cinq cent cinquante-cinq dollars (555 \$) plus taxes. La municipalité accepte également de défrayer les coûts pour les repas, l'hébergement et le déplacement de Maude Pichereau et ce, aux tarifs spécifiés dans le règlement en vigueur à la municipalité.

2020-04-056

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE D'UNE SECTION DU 4^E RANG OUEST ET DU RANG DE LA PINIÈRE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2019-107 déposé sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) pour le pavage d'une section du 4^e rang Ouest et du Rang de la Pinière ;

CONSIDÉRANT le compte-rendu de l'ouverture des soumissions daté du 23 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Construction B.M.L. au montant de deux cent soixante-sept mille trois cents quatre-vingt-seize dollars et cinquante cents (267 396,50 \$), excluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte la soumission Construction B.M.L. au montant de deux cent soixante-sept mille trois cents quatre-vingt-seize dollars et cinquante cents (267 396,50\$), excluant les taxes pour le pavage d'une section du 4^e Rang Ouest et du Rang de la Pinière.

2020-04-057

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-120 POUR DES RÉSERVOIRS DE PROTECTION INCENDIE EN BÉTON

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2019-120 déposé sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) pour la construction de deux réservoirs protection incendie en béton ;

CONSIDÉRANT le compte-rendu de l'ouverture des soumissions daté du 9 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT les soumissions de Construction 4 saisons (357 768,96 \$), Transport Pierre Dionne (383 670,43 \$), Groupe Diamantex (675 133,20 \$), Bourgoin Dickner (382 416,04 \$) et Aménagement Benoît Leblond (338 773,84 \$), tous les montants incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la pandémie actuelle liée à la COVID-19, laquelle pourrait mener à des pertes de revenus de taxes pour la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska n'accepte aucune des soumissions reçues et remette le projet à une date ultérieure ;

QUE la Municipalité poursuivre des démarches pour obtenir une servitude permanente sur les deux terrains où seront construites les citernes.

2020-04-058

OCTROI DU CONTRAT DE BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QUE le balayage de rues est effectué depuis 2017 par la compagnie TRÉMA, à la satisfaction du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Tréma, avec un tarif horaire de cent vingt-neuf dollars (129 \$) ou cent quarante-neuf dollars (149 \$), selon le camion utilisé, et des frais de pension de cent quarante dollars (140 \$). Le montant prévu de la dépense, excluant les taxes, est de deux mille deux cents dollars (2 200 \$)

2020-04-059

ENTÉRINER DES FRAIS DE PLOMBIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine les frais de Plomberie Pascal Dumais (2 factures) pour l'inspection et la réparation de la sortie d'égout à l'épicerie Charest, au montant de mille quarante-sept dollars et cinquante-huit cents (1047,58 \$), taxes incluses.

2020-04-060

ADHÉSION ANNUELLE À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT POUR 2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte de renouveler l'adhésion annuelle à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) pour 2020-2021 et ce, au coût de cent dollars (100 \$).

2020-04-061

ADHÉSION TRIENNALE À LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT que l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge et la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska vient à échéance;

CONSIDÉRANT que les montants à verser dans le cadre de cette entente sont prévus comme suit :

2020-2021 : cent soixante-dix dollars (170 \$);

2021-2022 : cent soixante-dix dollars (170 \$);

2022-2023 : cent soixante-dix dollars (170 \$);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska :

- Accepte de verser la somme de cent soixante-dix dollars (170 \$) pour l'adhésion à la Croix-Rouge canadienne pour 2020-2021 ;
- Mandate le maire, Madame Louise Hémond, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Maude Pichereau, à signer tout document relatif à ladite entente.

2020-04-062

DEMANDES DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

La Traversée (Grand défi 3 h de spinning) : **50 \$**

Association forestière du sud du Québec : **50 \$**

Baseball mineur St-Pascal : **50 \$**

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2020-04-063

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	4 587,03 \$
- Liste des comptes à payer :	76 961,12 \$
- Salaires et allocations de dépenses de mars 2020 :	<u>26 358,91 \$</u>
TOTAL :	107 907,06 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de mars 2020.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-10-064

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 21 h 50.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire